



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC MAUD

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des techniques de maquillage permanent.
D'une durée globale de 14 heures sur 2 journées, elle comporte :

- Un module Pratique (1 unité)

MODULE DE FORMATION **PRATIQUE** / 1 UNITÉ AU CHOIX

UNITÉ 1 : PRATIQUE SUR MODELE : LES SOURCILS

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 2 : PRATIQUE SUR MODELE : LES LEVRES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 3 : PRATIQUE SUR MODELE : LES YEUX

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 4 : PRATIQUE SUR MODELE : PIGMENTATION CORRECTRICE LIFE REPAIR®

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 5 : DEMONSTRATION PAR DERMO PRATICIENNES : TECHNIQUES MIXTES

- Observation



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC MAUD

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 5 UNITÉS

JOUR 1 - 7H

PRATIQUE

09h30 – 10h00

Présentation de la formation

10h00 – 12h30

Démonstration sur modèle réalisée par une dermo praticienne suivant l'unité choisie (UNITÉ 5)

12h30 – 13h30

Pause déjeuner

13h30 – 15h30

Démonstration sur modèle réalisée par une dermo praticienne suivant l'unité choisie (UNITÉ 5)

15h30 – 17h30

Démonstration sur modèle réalisée par une dermo praticienne suivant l'unité choisie (UNITÉ 5)

JOUR 2 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

09h30 – 10h00

Présentation de la formation, rappels théoriques

10h00 – 12h30

Pratique sur un modèle* suivant l'unité choisie :

- Un modèle HAIRSTROKE® by Maud (UNITÉ 1) **OU**
- Un modèle POWDER BROWS® by Maud (UNITÉ 1) **OU**
- Un modèle CANDY LIPS® by Maud (UNITÉ 2) **OU**
- Un modèle MAGIC LIPS® by Maud (UNITÉ 2) **OU**
- Un modèle POWDER LINER® (UNITÉ 3) **OU**
- Un modèle CAT EYES® by Maud (UNITÉ 3) **OU**
- Un modèle Pigmentation Correctrice LIFE REPAIR® (UNITÉ 4)

12h30 – 13h30

Pause déjeuner

13h30 – 17h00

Pratique du stagiaire sur deux modèles en fonction de l'unité choisie

17h00 – 17h30

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation

Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences

Délivrance du certificat de fin de formation



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC MAUD DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Apprendre et maîtriser l'une des techniques de Maquillage Permanent parmi les modules suivants : Sourcils – Yeux – Lèvres - Pigmentation Correctrice Life Repair® et/ou Pigmentation Aréoles Mammaires 3D
- Améliorer et développer sur mesure l'expertise du stagiaire
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PRE-REQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation est accessible à toute personne majeure pouvant justifier de l'obtention de la formation « HYGIENE & SALUBRITE » obligatoire en France depuis le Décret n°2008-149 du 19 février 2008

Il est également demandé d'avoir une connaissance et une pratique du maquillage permanent au moins du niveau de la formation MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT+ NIVEAU 3 et pouvoir justifier d'une pratique régulière par la production de photos récentes.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support PDF envoyé par mail en fin de formation
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Maud RAVIER – Master en Maquillage Permanent & Pigmentation Correctrice

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.